

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**JEUDI 10 DECEMBRE 2015**

**L'an Deux Mil Quinze le Jeudi Dix DECEMBRE à 18 heures 30.**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline – Présidente de séance

Monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN (départ au dossier n°6), monsieur Franck PIA (arrivé au dossier 12), Monsieur Charles LOCQUET (arrivé au dossier n°3)  
Monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Philippe TOPIN, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, madame Martine DELAPLACE, monsieur Gilles DEGROOTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART, Monsieur Christian SADOWSKI, monsieur Laurent LEFEVRE (départ au dossier n°19), Monsieur Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur Serge COURTOIS (départ au dossier n°31), monsieur Alain DRUJON, monsieur Jacques BILLORE, monsieur Jean-Louis CHATELET, madame Françoise DAVESNE, madame Monique THIERRY-DELEPLACE, monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, monsieur Bruno OGUEZ (départ au dossier n°6), monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Joël LIONNET, madame Françoise BRAMARD, madame Florence ITALIANI, Monsieur Edmond BAILLY, monsieur Michel ROUTIER, madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT(départ au dossier n°31), madame Catherine GAUCHERAND, madame Anne ROUIBI-GEFFROY, madame Jacqueline FONTAINE, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Guylaine CAPGRAS, madame Florence VASSAL, madame Catherine MARTIN, monsieur Laurent DELMAS (départ au dossier 31), monsieur Thibaud VIGUIER, monsieur Laurent DELAERE, madame Aysel SENOL, monsieur David ILLIGOT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR, madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Medhi RAHOU, monsieur Benoit MIRON, madame Elodie BAPTISTE (départ au dossier n°16)

ABSENTS / EXCUSES :

Madame Catherine GUYOT

Madame Françoise GILLOT

Madame Cécile PARAGE

Madame Charlotte COLIGNON-DUROYON

Monsieur Mohrad LAGHRARI

Monsieur Antoine SALITOT

Madame Ingrid MANIER

Monsieur Olivier TABOUREUX représenté par madame Caroline CAYEUX

Monsieur Bruno MARCHETTI représenté par madame Catherine MARTIN

Monsieur Claude POLLE représenté par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS,

Madame Elisabeth LESURE représentée par madame Fatima ABLA

Madame Christine LEFEVRE représentée par monsieur Christian SADOWSKI

Monsieur Jean-Luc SAUVE représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE

Monsieur Jérôme LIEVAIN représenté par madame Salima NAKIB

Monsieur Philippe VIBERT représenté par madame Guylaine CAPGRAS

Madame Karine GERARDIN représentée par Jean-Marie DURIEZ

Monsieur Franck PIA représenté par monsieur Dominique DEVILLERS pour les dossiers 10 et 11

Monsieur Charles LOCQUET représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN du dossier 10 à 15 et 1 et 2

Madame Nathalie KABILE représentée par monsieur Bruno OGUEZ du dossier 10 à 15 et 1 à 6

Monsieur Robert CHRISTIAENS par monsieur Gérard HEDIN du dossier 10 à 15 et 1 à 6

Madame Claudine GEOFFROY représentée par monsieur Yves SAJOT jusqu'au dossier n°31

Monsieur Gérard HEDIN représenté par monsieur Dominique DEVILLERS du dossier 7 à 9 et à partir du dossier 17

Monsieur Bruno OGUEZ représenté par monsieur Gilles DEGROOTE du dossier 7 à 9 et à partir du dossier 17

Madame Elodie BAPTISTE représentée par monsieur Franck PIA du dossier 1 à 9 et à partir du dossier n°17

Monsieur Laurent LEFEVRE représenté par monsieur Jacques DORIDAM à partir du dossier n°20

Monsieur Serge COURTOIS représenté par madame Martine DELAPLACE à partir du dossier n°32

Monsieur Yves SAJOT représenté par monsieur Gilles BOITEL à partir du dossier n°32

Monsieur Laurent DELMAS représenté par monsieur Christophe TABARY à partir du dossier n°32

Date d'affichage : le vendredi 18 décembre 2015  
Date de la convocation : le jeudi 10 décembre 2015

**Nombre de présents :**

**Du dossier n°10 au dossier n° 15 :**

**56 aux dossiers n°10 et 11  
57 du dossier n°12 à 15**

**Du dossier n°1 au dossier n° 9**

**56 aux dossiers n°1 et n°2  
57 du dossier n°3 à 6  
55 du dossier n°7 à 9**

**Du dossier n° 17 au dossier n°35**

**55 du dossier n°17 à 19  
54 du dossier 20 à 29  
51 à partir du dossier n°31**

**Nombre de votants :**

**Du dossier n°10 au dossier n° 15 et du dossier n°1 au dossier n° 6 :70  
Du dossier n°7 au dossier n°9 : 68  
Du dossier n° 17 au dossier n°31 : 68  
A partir du dossier n° 32 : 67**

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le **JEUDI 10 DECEMBRE 2015 à 18H30** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **1. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable**

Les membres du conseil communautaire **ont pris acte** du rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **2. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Les membres du conseil communautaire **ont pris acte** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la communauté d'agglomération.

### **3. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Les membres du conseil communautaire émettent un avis favorable à **l'unanimité des suffrages exprimés** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis,

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** d'ouvrir un dialogue constructif avec d'autres territoires afin d'envisager un EPCI plus représentatif au niveau départemental et régional, dans le respect de la cohérence territoriale.

### **4. Approbation du schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période 2014-2020**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le rapport relatif aux mutualisations de service de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2014-2020.

### **5. Tableau des effectifs – ajustement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de modifier le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération du Beauvais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **6. Adoption de la compétence facultative «contributions obligatoires au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) aux lieu et place des communes» et révision des attributions de compensation des communes membres**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité des suffrages exprimés** la prise de la compétence facultative nouvelle « contributions obligatoires au SDIS aux lieu et place des communes »,

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'évaluation des charges transférées telle que déterminée par la CLECT dans son rapport du 24 novembre 2015 ;

Les membres du conseil communautaire décident à **l'unanimité des suffrages exprimés** de la révision des attributions de compensation des communes membres ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de rembourser à la ville de Beauvais les quatre premières mensualités de contribution au SDIS de l'année 2016 acquittées par elle,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité des suffrages exprimés** madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **7. Débat orientations budgétaires 2016**

Les membres du conseil communautaire ont débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget 2016.

## **8. Compte rendu de la réunion du 14 septembre 2015 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : examen des rapports d'activité 2014 des délégations de services publics**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du compte rendu de la réunion du 14 septembre 2015 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

## **9 - Autorisation donnée à madame la présidente de procéder au paiement des dépenses d'investissement en 2016 avant l'adoption du budget primitif**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2016 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

## **10. Modification du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Mathurin à Allonne**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de retirer la délibération du 12 décembre 2014 approuvant la création de la ZAC Saint-Mathurin,

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le bilan de la concertation préalable engagée conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, ci-annexé,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de valider le nouveau périmètre de la ZAC,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de se prononcer favorablement sur le nouveau dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de valider la réalisation de la zone en régie directe par la communauté d'agglomération du Beauvaisis,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'exclure la ZAC Saint-Mathurin du champ d'application de la taxe d'aménagement,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés d'exécuter les formalités de publicité légales,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toute pièce relative au dossier.

## **11.- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Mathurin : nouvelle demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la prise de l'arrêté de cessibilité**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés madame la présidente à solliciter auprès du préfet de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement sur le nouveau périmètre de la zone d'aménagement concerté « Saint-Mathurin »,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés madame la présidente à solliciter auprès du préfet de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la prise des différents arrêtés de cessibilité,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité des suffrages exprimés** madame la présidente à mener à bien la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative, judiciaire et technique ainsi que pour intervenir, le cas échéant à la signature de toutes pièces se rapportant à l'affaire.

**12. Avenant n° 2 au programme d'action foncière entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'établissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) - demande d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition des emprises correspondant aux sites Bosch et La Brosse et Dupont - ZAC Vallée du Thérain**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de solliciter l'établissement public foncier local du département de l'Oise (EPFLO) en vue de l'intégration à l'avenant n° 2 du programme d'action foncière - conclu entre la communauté d'agglomération et l'EPFLO - des acquisitions suivantes : sites de Bosch (parcelles cadastrées section V n°s 348, 419, 420 et 423) et La Brosse et Dupont (parcelles cadastrées section W n°s 433, 142, V n° 349 et AD n° 571) d'une superficie totale de 19,62 ha sur la base de l'estimation des services des domaines soit 2 225 000 euros (hors marge de négociation de 10% et frais),

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **l'unanimité des suffrages exprimés** qu'au titre de cet avenant n° 2 du programme d'action foncière conclu avec l'EPFLO qu'il ne sera pas donné suite au projet d'intervention sur la zone d'activité les Sottises à Troissereux de 13,87 ha et la zone d'activité les Larris de 19,99 ha à Beauvais, la gestion de ces zones relevant des communes concernées,

Les membres du conseil communautaire prennent acte à **l'unanimité des suffrages exprimés** que le plafond des engagements de l'EPFLO, au titre du PAF de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, serait ainsi porté à 3 783 735 euros,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité des suffrages exprimés** madame la présidente ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°2 au PAF ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**13. Acquisition de l'emprise pour un poste de refoulement - parcelle ZE n° 39 à Berneuil-en-Bray**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZE n°39 à Berneuil-en-Bray au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, représentant une dépense globale de 500 €,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer l'acte notarié et à régler les frais, droits et honoraires liés à cette opération foncière,

**14. Attribution de subventions au titre du fonds de développement communautaire (FDC) - programmation 2014**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Auneuil d'un montant de 14 821,38 € pour les travaux de toiture des bâtiments NAP,

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Auneuil d'un montant de 5 777,75€ pour les travaux de restauration des façades de la chapelle Notre Dame de Pitié,

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Auteuil d'un montant de 1 716€ pour les travaux de restauration intérieure de l'Eglise,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Auteuil d'un montant de 30 500€ pour les travaux de restauration de la façade Est et Sud du chœur de l'Église,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Aux Marais d'un montant de 3 663,50€ pour les travaux de réhabilitation d'un lavoir,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Berneuil-en-Bray d'un montant de 12.425 € pour les travaux de réaménagement du cimetière,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Milly-Sur-Thérain d'un montant de 14.457,30 € pour les travaux de couverture de la salle des fêtes et des vestiaires sportifs,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Pierrefitte-en-Beauvaisis d'un montant de 3.062,26 € pour les travaux de réfection des fenêtres sur un bâtiment à usage périscolaire, bibliothèque et vie associative,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Saint-Paul d'un montant de 9.044,03 € pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeu à l'espace loisirs du Becquet,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Savignies d'un montant de 5.000 € pour les travaux de réfection du plafond de la sacristie de l'Église ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Tillé d'un montant de 21.108 € pour les travaux d'extension du cimetière et création d'un columbarium avec aménagements paysagers,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

#### **15. Arrêt du programme local de l'habitat du Beauvaisis 2016 / 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'arrêter le programme local de l'habitat du Beauvaisis 2016-2022 après avis des communes membres de l'agglomération et portant les modifications sus-visées,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à transmettre le projet de PLH au Préfet de département, pour saisine du Préfet de région et avis du CRHH dans les deux mois,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter auprès du préfet du département le renouvellement de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre, pour la période 2016-2022,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

#### **16. Contrat de performance énergétique - conception, réalisation et maintenance des installations d'éclairage public et sportif de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

**Demande de subventions**  
**DELIBERATION RETIREE**

### **17. Plan rénovation confort / volet habitat public : plan énergie pour le patrimoine Social (PEPS)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la programmation pluriannuelle prévisionnelle du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat public « plan rénovation confort – plan énergie pour le patrimoine social»,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à prendre toutes décisions d'attribution de subventions , dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat public sur son territoire, au travers d'un « Plan rénovation confort » consacré à la rénovation du patrimoine locatif social existant sur le territoire du Beauvaisis,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

### **18. Programme d'intérêt général (PIG) "plan rénovation confort - bien chez soi" / examen de dossiers de demandes de subventions**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'unanimité le versement de subventions au 17 demandes déposées au au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 40.139,00 €,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

### **19. Contrat "d'amélioration de la collecte" avec Eco-Emballages**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à signer le contrat "d'amélioration de la collecte" avec Eco-Emballages, afin de donner un nouvel élan au tri des déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **20. Tarif surtaxe assainissement 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de fixer les montants de surtaxes assainissement compte tenu du programme de travaux envisagé pour l'année 2016, l'augmentation annuelle serait de 0,04 € HT/m<sup>3</sup>.

### **21. Tarif service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs d'intervention du service assainissement non collectif pour l'année 2016 à compter du 01/01/2016 comme suit :

Type de redevance	Montants actuels en € H.T.	Montants applicables à compter du 01/01/2016 en € H.T.
Contrôle de conception	83,58 €	83,58 €
Contrôle de réalisation	83,58 €	83,58 €
Premier contrôle de bon fonctionnement	75,97 €	75,97 €
Contrôle de bon fonctionnement	65,84 €	65,84 €
Frais de gestion : suivi des études avant travaux de réhabilitation	101,132€	101,32 €
Frais de gestion : suivi des travaux de réhabilitation	405,29€	405,29 €
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5 % du montant de la facture	5 % du montant de la facture

## **22. Tarif participation réseau eaux usées 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité. les tarifs de participation réseau eaux usées.

## **23. Tarif d'intervention du service assainissement 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs d'intervention du service assainissement pour l'année 2016 comme suit :

- Hydrocureur	1111,97 € HT soit 134,36 € TTC
- Fourgonnette	24,42 € HT soit 29,30 € TTC
- Personnel d'encadrement:	24,71 € HT soit 29,65 € TTC
- Agent d'exécution	21,36 € HT soit 25,63 € TTC

## **24. Branchements d'assainissement Tarif 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs des branchements d'assainissement 2015 comme suit :

- Branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur public : **1198 € TTC**
- Branchement au réseau eaux usées réalisé isolément : **1460 € TTC**
- Branchement au réseau d'eaux pluviales : Coût réel des travaux après acceptation d'un devis sur la base du bordereau de prix en vigueur.

## **25. Approbation de la révision du zonage assainissement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le plan de zonage assainissement modifié , conformément aux articles R12310 et R123.12 du code de l'urbanisme, prenant compte de l'évolution des projets d'aménagement de son territoire.

## **26. Cession d'une parcelle au profit du CETIM (centre technique des industries mécaniques) pour le projet PIMAATEC sur la zone d'activités technologiques du Beauvaisis**

**DELIBERATION RETIREE**

## **27. Adhésion à l'association nationale des professionnels du marketing (ADETEM)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer à l'association nationale des professionnels du marketing (ADETEM), dont la mission principale est d'offrir à ses adhérents un lieu nourri d'échanges et de rencontre pour progresser en permanence dans leur métier et bénéficier d'un réseau relationnel unique et qualitatif de dirigeants, de marketers et d'experts,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement.

## **28. Adhésion à la charte "Picardie technopole Beauvais"**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la signature de la convention la convention « Picardie technopôle Beauvais » l'institut LaSalle Beauvais, ISAGRI, l'AGCO et GIMA , pour le développement du pôle d'excellence en agroéquipements et innovation agricole,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.



### **29. Convention de partenariat entre le centre des jeunes dirigeants d'entreprise de Beauvais et la Pépinière et Hôtel d'entreprises du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de mettre à disposition une salle de réunion au sein de la Pépinière d'entreprises deux fois par mois au profit du centre des jeunes dirigeants (CJD), qui, en contrepartie propose d'animer un atelier par trimestre sur entrepreneuriat et la gestion dans les locaux de la pépinière, ouvert à tous les porteurs de projets du territoire, et toujours en cohérence avec le programme de la pépinière d'entreprises,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer la convention de partenariat entre la pépinière d'entreprises et le centre des jeunes dirigeants de Beauvais.

### **30. Ouverture dominicale des commerces**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture dominicale des commerces conformément à la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques porte de 5 à 12 par an le nombre de dimanches les possibilités d'ouverture des commerces de vente au détail de biens et de services.

### **31. Délégation de service public (DSP) transports urbains - approbation du choix du délégataire**

Les membres du conseil communautaire acceptent à la majorité le choix de la société CABARO comme délégataire du service public de transports urbains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité le contrat de délégation de service public de transports urbains pour l'exploitation de son réseau de transports urbains, conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour une durée de 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Les membres du conseil communautaire autorisent à la majorité madame la présidente à signer le contrat de délégation de service public avec la société CABARO, et toutes pièces afférentes à cette affaire.

### **32. Conventonnement avec l'éducation nationale dans le cadre de la mission d'éducation artistique et culturelle du conservatoire Eustache-Du-Caurroy**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la convention avec l'éducation nationale dans le cadre de la mission d'éducation artistique et culturelle du conservatoire Eustache-Du-Caurroy,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **33. École d'art du Beauvaisis - demande de subvention projet contrat de Ville 2016**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers de la préfecture du département, au taux le plus élevé, dans le cadre u projet d'initiation et de découverte artistique, proposé par l'école d'art du Beauvaisis, dans le cadre du contrat de Ville 2016.

### **34. École d'art du Beauvaisis - convention stage étudiants classe préparatoire**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité.madame la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions de stage des étudiants de la classe préparatoire sur la base de la convention type.

**35. Ajustement assiette subventionnable - association "les amis des fêtes Jeanne hachette"**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'ajustement de l'assiette subventionnable de l'association "les amis des fêtes Jeanne hachette" comme suit :

Assiette subventionnable	Montant de la subvention	Taux de participation
147 420 €	16 884 €	11,45 %

Le montant de la subvention de l'agglomération reste inchangé soit 16 884 €. Le taux d'aide s'élevant à 11,45 %, respecte le taux maximum de 14 % voté le 26 juin 2015,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La séance est levée à 21 heures 50  
Fait à Beauvais le 10 décembre 2015

Pour Extrait Conforme,  
Caroline CAYEUX



Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis